

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 Juin 2020

L'an deux mil vingt et le vingt trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Florence FAIS, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Anne LAURENT, Audrey MARRON, Sébastien PLISSON

Ont donné procuration : M. Mickael MORIN à Karim DALIBEY

Secrétaire de séance : Sébastien PLISSON

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Vendredi 19 Juin 2020	Vendredi 19 Juin 2020	Mardi 30 Juin 2020

4 – Désignation des représentant(e)s du conseil municipal à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ou commission d'Adjudication

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres ou commission d'adjudication.

Ainsi, les conseillers municipaux sont appelés à faire acte de candidature pour la composition de ladite commission en déposant une liste.

La liste suivante de membres titulaires a été déposée :

- Pierre BARUZZI : membre titulaire
- Audrey MARRON : membre titulaire
- Michel SALVI : membre titulaire

Après vote et dépouillement, la liste des membres titulaires déposée a été élue à 23 voix pour.

La liste suivante de membres suppléants a été déposée:

- Thierry GALIFOT : membre suppléant
- Jérôme LOOSDREGT membre suppléant
- Gérard MARTINEZ : membre suppléant

Après vote et dépouillement, la liste des membres suppléants déposée a été élue à 23 voix pour.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de l'élection des membres titulaires de la liste présentée, ci-dessus, par 23 voix pour.
- **PREND ACTE** de l'élection des membres suppléants de la liste présentée, ci-dessus par 23 voix pour.

